



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage en vigilance orange canicule en Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 07/08/2020

Météo France va placer le département de Meurthe-et-Moselle en vigilance orange canicule à compter du **vendredi 7 août 2020 à 16h00** en raison de plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs.

Selon les prévisions météorologiques, la vague de chaleur actuelle devrait se poursuivre ces prochains jours.

En conséquence, **Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, en lien avec la directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, a décidé de déclencher le niveau 3 du plan « alerte canicule »**. Le niveau 3 est une phase d'alerte qui répond au niveau de vigilance orange de Météo France, lorsque l'on observe 3 jours consécutifs de températures maximales supérieures à 34°C et des températures nocturnes ne descendant pas en dessous de 18°C.

Les services opérationnels de l'État et les maires du département ont été alertés de l'activation du niveau 3 pour mettre en œuvre les mesures de surveillance nécessaires sur le terrain.

Ce plan permet de mettre en place **des actions de prévention et de gestion par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène pour assurer la meilleure prise en charge des personnes fragiles** (nourrissons, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes) notamment dans les hôpitaux publics et privés, les maisons de retraite, les centres aérés ou toute autre institution, et plus particulièrement dans le contexte sanitaire exceptionnel lié à la Covid-19 (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/episode-de-canicule-affectant-une-grande-partie-du-pays-une-attention>). Les communes sont alors invitées à contacter les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables dans le cadre de la veille sanitaire.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui partent en vacances ou qui en reviennent d'être particulièrement vigilantes dans les transports, notamment en prévoyant d'emporter pour tout déplacement en voiture ou en train des quantités d'eau suffisantes.

Retrouvez nous



Prefet54



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



@Prefet54

La préfecture souhaite rappeler, notamment aux personnes fragiles, les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

Rappel des principales recommandations en cas de fortes chaleurs :

- ***maintenez votre logement frais*** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- ***buvez*** régulièrement et fréquemment de l'eau **sans attendre d'avoir soif** ;
- ***rafraîchissez-vous*** et mouillez-vous le corps, notamment le visage et les avants bras, plusieurs fois par jour ;
- ***prenez si possible plusieurs heures par jour dans un lieu frais*** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- ***évitez de sortir aux heures les plus chaudes*** ;
- ***éviter les efforts physiques intenses*** ;
- ***restez en contact avec votre entourage*** et donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, **osez demander de l'aide** ;
- Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, **incitez les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement ;
- pour répondre à vos questions et vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs, **appelez la plateforme téléphonique d'information "Canicule" 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) tous les jours de 09 h à 19 h.**

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112

→ ***Rappel des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée :***

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

→ **Les nourrissons et les jeunes enfants** s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau, et rester le moins possible exposés à la chaleur. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule.**

→ **Les adultes** (et notamment les **personnes travaillant en extérieur**) sont également concernés par les risques liés à la déshydratation. Ils doivent boire abondamment de l'eau ou **des boissons non alcoolisées** et **rester le moins possible exposés à la chaleur**. Il convient également d'éviter les efforts physiques intenses et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur.

Retrouvez nous



Prefet54



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



@Prefet54

Pour plus de renseignements, consultez :

- site du ministère chargé de la Santé www.solidarites-sante.gouv.fr
- site de l'ARS Grand Est www.grand-est.ars.sante.fr
- site de Météo France www.meteofrance.com
- site de la préfecture www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Plus d'infos sur le plan national canicule

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

Contacts presse :

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez nous



Prefet54



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



@Prefet54